



Maroc - L'Institut des Auditeurs Internes

« LE ROLE DE L'AUDIT INTERNE DANS
LES ETABLISSEMENTS PUBLICS »

MENA-OECD Investment Programme - Working Group 5

“Advancing the Corporate Governance Agenda in the MENA Region”

PLAN

- PRESENTATION DE L'IIA « INSTITUTE OF INTERNAL AUDITORS ».
- NOUVELLE DEFINITION DE L'AUDIT INTERNE.
- QU'EN EST - IL DU MAROC ?
- QUELQUES CONSTATS
- RECOMMANDATIONS
- QUESTION ?

PRESENTATION DE L'IIA

Créée en 1941, l'Institute of Internal Auditors est une association professionnelle qui regroupe plus de 107 000 membres à travers le monde et plus de 158 pays.

Cette association internationale est reconnue comme la principale référence en matière de formation, de certification et de recherche en Audit Interne.

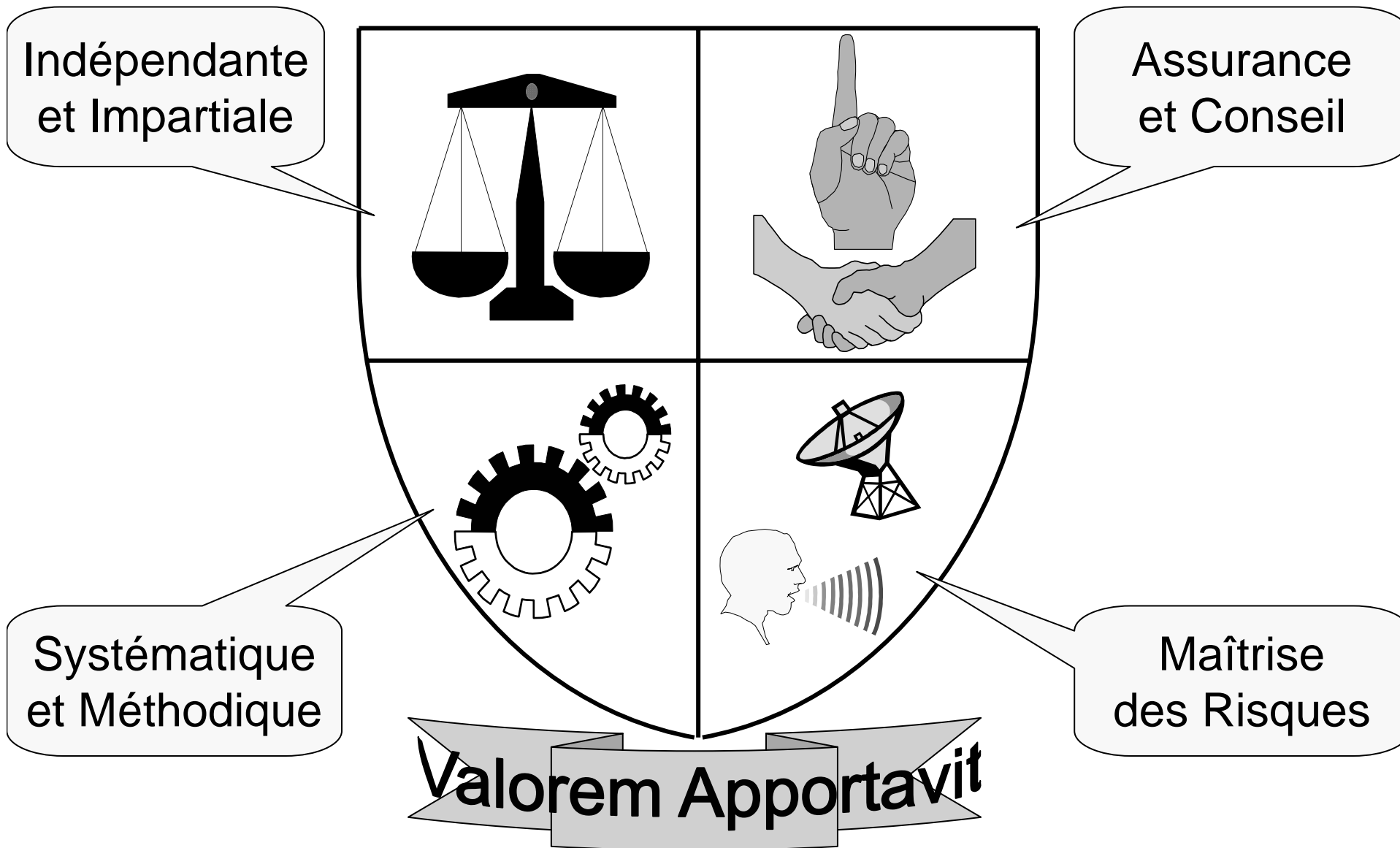
En permanente évolution, l'Audit Interne est un métier régi par des normes et standards internationaux.

NOUVELLE DEFINITION DE L'AUDIT INTERNE

L'Audit Interne est une
ACTIVITE
indépendante et objective
qui donne à une organisation une
ASSURANCE
sur le degré de maîtrise
de ses opérations, lui apporte ses
CONSEILS
pour les améliorer et contribue
à créer de la valeur ajoutée.

NOUVELLE DEFINITION DE L'AUDIT INTERNE (suite)

**Il aide cette organisation à atteindre
ses objectifs en évaluant,
par une approche systématique et méthodique,
ses processus de management des risques,
de contrôle et de gouvernement d'entreprise,
et en faisant des propositions
pour renforcer leur efficacité.**



2130 – Gouvernement d'entreprise

L'Audit Interne doit évaluer le processus de gouvernement d'entreprise et formuler les recommandations appropriées en vue de son amélioration. À cet effet, il détermine si le processus répond aux objectifs suivants :

- ✓ Promouvoir des règles d'éthique et des valeurs appropriées au sein de l'organisation ;
- ✓ Garantir une gestion efficace des performances de l'organisation, assortie d'une obligation de rendre compte ;
- ✓ Bien communiquer aux services concernés au sein de l'organisation les informations relatives aux risques et aux contrôles ;
- ✓ Fournir une information adéquate au Conseil, aux auditeurs internes et externes et au management, et assurer une coordination efficace de leurs activités.

2130.A1 - L'Audit Interne doit évaluer la conception, la mise en œuvre et l'efficacité des objectifs, des programmes et des activités de l'organisation liés à l'éthique.

2130.C1 – Les objectifs de la mission de conseil doivent être en cohérence avec les valeurs et objectifs généraux de l'organisation.

QU'EN EST - IL DU MAROC ?

- Le Maroc dispose depuis 1985 d'un chapitre de l'IIA à travers l'Association Marocaine des Auditeurs Consultants Internes, «AMACI».
- Plusieurs textes ont mis l'accent sur la création d'un environnement favorable à la promotion de l'Audit Interne et de la bonne gouvernance au sein des Établissements Publics et des Ministères :

« La lettre Royale d'Août 1993 »

Cette lettre qui a une force de loi a été adressée par S.M. Le Roi au Premier Ministre, l'invitant :

- A soumettre les Établissements Publics et les Administrations à l'Audit ;

« Circulaire du 1^{er} Ministre - Septembre 1993 »

Elle a repris les instructions Royales et :

- A ordonné à tous les Ministres de soumettre les Établissements Publics relevant de leur tutelle à l'Audit Externe ;
- A demandé la création :
 - ✓ De Départements d'Audit Interne au sein des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial ;
 - ✓ D'Inspections Générales au sein des établissements Publics à caractère Administratif.
- A décrété la soumission de tous les aspects de la gestion de ces établissements à l'Audit Interne et Externe.

« Décisions et Circulaires Sectorielles par Ministère »

A titre d'exemple :

La Décision n° : DPE 113/70/16 du 23 Septembre 1993.

Organisant la fonction d'Audit des Entreprises Publiques sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics, en les soumettant à trois types d'Audit :

- L'Audit Financier;
- L'Audit Interne;
- L'Audit de Gestion.

AUTRES TEXTES ...

- La Loi relative à l'institution de la Cour des Comptes et des Cours des Comptes Régionales;
- La Loi n°17/95 relative aux Sociétés Anonymes;
- La Circulaire n°6 du Gouverneur de Bank Al Maghrib Imposant aux Établissements de Crédit la mise en place d'un système de Contrôle Interne formalisé (Article 1) et la création d'un organe de contrôle doté d'un responsable chargé du suivi et de l'évaluation du système de Contrôle Interne mis en place (Article 5).
- La loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes

QUELQUES CONSTATS

- Ambiguïté de la mission par rapport à d'autres organes de contrôle.



QUELQUES CONSTATS (suite)

- Cumul des mandats de certains membres du Conseil d'Administration (représentants des Ministères, AP, CCI...);
- Manque de ressources humaines compétentes;
- Manque d'autonomie budgétaire;
- Absence d'un code de bonne gouvernance;
- Absence d'un organe de coordination entre les différents Ministères et Établissements Publics...

RECOMMANDATIONS

- Créer les conditions d'un meilleur gouvernement d'entreprise à travers la mise en place d'un code de bonne gouvernance pour les secteurs public et privé ainsi que les associations professionnelles;
- Réhabiliter le conseil d'administration dans son rôle fondamental d'orientation stratégique afin d'éviter les actions de lobbying sectoriel;
- Généraliser les comités d'audit afin de renforcer le rôle de l'audit interne;
- Former les membres des comité d'audit et des structures d'audit interne en assurant leur perfectionnement continu et leur ouverture sur les référentiels et bonnes pratiques.

QUESTION ?

AU DELA DU CADRE
REGLEMENTAIRE, COMMENT
INSTAURER UNE DYNAMIQUE ET
UNE CULTURE DE CONTRÔLE AU
SEIN DES ETABLISSEMENTS
PUBLICS ?